



Nîmes, le 10/12/19

Syndicat CGT du Conseil départemental du Gard
333 chemin Du Mas de Boudan - 30000 Nîmes
Tel : 04 66 76 95 83
Portable : 06 84 48 86 22
Email : cgt2@gard.fr
Site : www.cd30.reference-syndicale.fr
Facebook : [cgt.cd.gard](https://www.facebook.com/cgt.cd.gard)

Compte rendu CHSCT du 28 novembre 2019

I . Document réglementaire pour avis et vote

2019- CHSCT5-AV1- Approbation du procès-verbal du CHSCT du 26 septembre 2019.
Le PV est approuvé à l'unanimité

II. Examen des fiches hygiènes et sécurité saisies, des accidents de travail et des faits de violence déclarés pour information

3 fiches clôturées avec accord à l'unanimité :

2019-59

2019-29

2017-30

2019-56 : La CGT souhaite que des solutions rapides soient proposées et trouvées.
L'administration propose une solution de médiation.

2018-50 : En attente d'immersion, c'est à l'agent de solliciter selon son parcours professionnel. Toutefois la DGS s'engage à prendre contact avec l'agent.

2018-14 : Grande souffrance, agents au bord du burn-out. L'administration dit être très vigilante.

III Points présentés pour avis et vote

Point DGARI :

2019-CHSCT5-AV2

Présentation du nouveau règlement sur le télétravail

Le télétravail volontaire est développé depuis 2012, expérimentation démarre en 2018, bilan positif.

Public visé : agents en poste dans la collectivité depuis au moins 6 mois. 1J/semaine autorisé pour l'instant dans le but de maintenir le lien social. Les agents à moins de 80 % Equivalent Temps plein sont exclus de ce dispositif.

Niveau matériel : L'agent dira s'il souhaite utiliser son ordinateur sinon la collectivité fournira un ordinateur portable.

C'est l'assurance de la collectivité qui couvre l'agent.

L'ergonome peut intervenir au domicile de l'agent si celui-ci est handicapé mais pas pour tous les télétravailleurs.

Résultat des votes : CGT/SUD ABSTENTION

Cfdt / administration POUR

et d'une charte sur le droit à la déconnexion.

CFDT/ SUD/ADMINISTRATION : POUR

CGT : abstention

2019-CHSCT5-AV3

Etude d'impact-Intégration des personnels d'Appui Numérique auprès de la DISI

CGT /SUD ABSTENTION

CFDT/ ADMINISTRATION

2019-CHSCT5-AV4 (demande du syndicat CGT de retrait de la question par manque de document)

Etude d'impact-Internalisation du CLIC d'Uzès à la DAUT

IV- Informations diverses de l'administration et des organisations Syndicales :

POINT DGADS :

2019-CHSCT5-12 /CHSCT5-13

Point sur le CMS de Calvisson

Les bureaux D13-B9-B12 + Zone d'accueil où il y a le plus de ressenti.

Mesure réalisée par la société Medico :

Aspiration de l'air, moisissures, monitoring de façon à croiser et comparer si polluant absent.

Conclusion faite : seuil inférieur aux normes règlementaires.

Premier volet :

Toute l'analyse effectuée montre qu'aucun polluant n'aurait pu avoir un impact sur la santé des agents.

Deuxième volet :

Approche épidémiologique :

Symptôme ressenti et relevé par beaucoup d'agents. Le symptôme apparaît rapidement après 30 min dans le CMS et disparaîtrait dès que l'on quitte le CMS.

Troisième volet exploité par l'ARS :

La qualité de l'air pour preuve d'aucun risque sur la santé des agents.

La conclusion de l'administration

Dans le volet environnemental nous sommes arrivés au bout des analyses et l'administration propose d'explorer la qualité de vie au travail et l'intervention d'une experte en sociologie pour dernier volet.

L'experte interviendrait les vendredis pour permettre aux agents de s'exprimer sur leurs conditions de travail, difficultés rencontrées, ressenti dans l'objectif de remettre du lien collectif.

Cette intervention se fera sous forme individuelle et collective. Cela pour permettre aux agents de reprendre le travail dans de bonnes conditions.

Cette experte interviendra jusqu'aux printemps.

La société Medico certifie que leur diverse analyse montre très clairement que rien ne justifie les symptômes des agents.

La DGS dit vouloir intégrer les usagers qui ont des symptômes dans l'étude de ce CMS.

La CGT explique que le psychologue (M. Plateau) du conseil départemental a déjà reçu certains agents et qu'il est maintenant impératif de proposer aux agents un déménagement au vu des circonstances. « *Nous vous demandons de vous mettre à la recherche de nouveaux locaux immédiatement sans attendre les conclusions de l'experte* »

Demande non retenue par l'administration, la phase 4 est donc appliquée.

2019-CHSCT5-14

Point d'étape des futurs locaux du CMS/STA Quissac
CLIC D'Uzès

Les études d'aménagement de l'ancienne gendarmerie sont bien avancées (études structures, fluides à lancer), ainsi que l'avant-projet détaillé. Il faut cependant solliciter une autorisation au titre du code de l'urbanisme (permis de construire).

La CGT : fait lecture des demandes des agents du CMS d'Uzès qui nous font part de leurs arguments et de leurs inquiétudes aussi concernant l'internalisation du CLIC de l'hôpital d'Uzès. L'hypothèse pour eux de l'accueil au centre d'exploitation pour les 3 collègues du CLIC au 1^{er} Janvier 2020 semblerait la plus adaptée compte tenu des aménagements moindre à réaliser. Les locaux répondent aux normes d'accessibilité et les équipements sont déjà opérationnels.

L'administration n'est pas contre l'idée, elle va étudier cette demande.

2019-CHSCT5-15

LA CGT : Ou va se situer le poste du pharmacien actuellement au CMS Villeperdrix ?

Le syndicat CGT souligne à l'occasion de ce CHSCT les droits des agents en situation de handicap notamment par rapport aux droits à l'aménagement du poste de travail. La « non » prise en compte d'une situation individuelle d'un agent en situation de handicap dans le cadre d'un déménagement dans le nouveau bâtiment administratif fin DECEMBRE nous choque !!

Comment notre collègue dont la situation est connue par la collectivité et dont le poste est déjà aménagé à l'heure d'aujourd'hui, peut-il ne pas avoir été considéré dans une nouvelle organisation proposée par l'administration. ?

En tant que représentants du personnel CGT, nous demandons que cet agent soit associé à l'aménagement de son poste et entendu ainsi que son auxiliaire de vie professionnelle dans les + bref délai et avant tout déménagement.

L'administration : L'idée était de réfléchir sur les missions des CMS et du pharmacien pour ensuite faire des propositions adaptées.

Dans le nouveau bâtiment le pharmacien aura un bureau adapté et aménagé pour que ses conditions de travail soient favorables.

Son AVS sera dans son bureau pour un meilleur accompagnement.

L'ARS sera présente lors de l'aménagement de son bureau.

Une visite du bâtiment est prévue le 29 novembre pour qu'il puisse voir les lieux.

Qu'en est-il de l'aménagement des locaux de Gambetta à Nîmes pour le planning familial ?

Nous souhaitons avoir les plans et les éléments sur les conditions de travail de ces agents.

Ce centre de planification est un centre très demandé des usagers, les équipes semblent satisfaites des travaux effectués.

2019-CHSCT5-17

Direction de l'autonomie :

Qu'est-ce que l'administration compte faire, face au mal être des agents de la direction de l'autonomie, lié à des annonces d'organisation du travail floues, d'autant que la CLC ne s'est plus tenue depuis 2019 et qu'aucune nouvelle date n'est prévue ?

L'administration : reconnaît le manquement et c'est engagée à ce que des réunions réglementaires soit régulières.

Visites et points Santé Sécurité et travail- Médecine Préventive Professionnelle-DRH

2019-CHSCT-5-18

Présentation du rapport sur la lutte contre l'attitude et les propos sexistes.

L'administration : Une circulaire est mise à disposition depuis 2 ans déjà. Ils souhaitent informer la collectivité de certaines mesures déjà en place.

Administration : pour

Vote : CGT Abstention

Vote : CFDT, SUD pour

2019-CHSCT5-10

Présentation du relevé de la visite du 3 octobre au SAM de Boudan

Visite du local syndical CGT : Odeurs sanitaires dans les locaux syndicaux (odeurs des eaux usées)

Pas de problème de salle.

Pour le syndicat CGT, notre local syndical n'est pas représentatif des lieux de travail, et il nous semblait important de prioriser d'autres visites où les conditions de travail des collègues sont davantage préoccupantes.

Concernant les autres locaux(ateliers) quelques agents présents sur leur poste, problème central d'aspiration.

Locaux propres et très bien entretenus.

2019-CHSCT5-12

Désignation du lieu de visite du CHSCT (1^{er} semestre)

- Collège Ada Lovelace

- CMS Jacques baby

2019-CHSCT-15

Accès au RIA : Nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse de l'administration pour trouver une solution aux agents qui, en raison de leurs allergies alimentaires reconnues médicalement, ne peuvent pas prendre leur repas au RIA.

Cas particulier, parfois très difficile à trouver des solutions l'administration s'engage à prendre contact avec l'agent.

2019-CHSCT-17

Conditions de travail :

Des agents nous ont signalé que l'administration demandait à être prévenue de leur absence, pour cause de grève quelques jours avant. L'administration précise qu'elle a le droit de demander à l'agent et l'agent a le droit de ne pas répondre. L'administration insiste également sur le fait d'informer les usagers.

Le syndicat CGT demande si en cas de manque de personnel non remplacés, nous devons également prévenir les usagers ?

2019-CHSCT5-I18 / 2019-CHSCT5-I19

Point d'étape du Nouveau bâtiment administratif

Ouverture au public le 6 Janvier 2020. Déménagement évolutif entre Noël et jour de l'an.

-La MDPH doit rendre le local loué fin Mars 2020 donc déménagement prévu avant.

-Chantignole déménage le 23 et 24 décembre.

Le planning des déménagements a été communiqué à l'ensemble des agents.

Le 29 Novembre les équipes vont visiter le nouveau bâtiment.

Le RDC est terminé

Un espace est disponible pour les vélos électriques avec possibilité de recharge.

Aucune place de parking n'est réservée pour les agents.

2019-CHSCT5-22

Comité de suivi de la direction Europe, la géométrie de la composition du comité de suivi a-t-elle été entérinée ?

Quels indicateurs, quels critères, les agents ont-ils été consultés ?

Le comité de Suivi de la Direction de l'ingénierie Financière et des Fonds Européens dont le principe a été présenté aux personnels concernés en amont du Comité Technique des 7 et 8 Novembre 2019, est en cours de constitution. La composition précise, qui associera des représentants de la direction Générale des services, de la DRH et des personnels et l'ensemble des éléments nécessaires à son bon fonctionnement seront communiqués dès qu'ils auront été finalisés en lien avec les agents.